

*Article 21 du Règlement***DÉCLARATIONS AUX TERMES DE
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Français]

LES TRANSPORTS**LA NOUVELLE POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT DES
CÉRÉALES**

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, étant donné la situation de la nouvelle politique relative au transport des céréales, un télégramme a été adressé par les membres de la coalition québécoise en vue de rencontrer les autorités fédérales chargées de la mise en application de cette nouvelle politique.

Je suis heureux aujourd'hui, madame le Président, de dire à la Chambre, et également à tous les agriculteurs québécois, que le gouvernement fédéral a répondu favorablement à cette demande, et qu'hier le ministre des Transports (M. Pepin) expédiait un télex à M. Jacques Proulx, président général de l'UPA, en lui disant qu'au nom de ses collègues il était d'accord pour rencontrer les porte-parole de ceux qui sont particulièrement intéressés à cette question, savoir l'UPA, la Coopérative fédérée du Québec, l'Association professionnelle des meuniers du Québec, l'Association des négociants en céréales du Québec et l'Ordre des agronomes. Il s'agit maintenant, madame le Président, comme je veux le dire à mes commettants et aux agriculteurs québécois, que les représentants des parties puissent s'entendre sur une date. Je crois qu'il serait également important que les économistes respectifs de ces gens puissent se parler et discuter des divers chiffres ayant trait à ces politiques et de la critique que l'on fait afin que cette rencontre soit productive et que l'on trouve la meilleure solution possible non pas pour la survie de l'agro-alimentaire, mais pour son essor au Québec.

* * *

L'AGRICULTURE**LES INQUIÉTUDES DES AGRICULTEURS DU QUÉBEC AU SUJET DE
LA NOUVELLE POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT DES
CÉRÉALES**

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, sur le même sujet, je profiterai de l'occasion pour ajouter aux propos du député de Lotbinière (M. Dubois) et dire que, ce matin même, j'avais des discussions avec des représentants de l'UPA, lesquels manifestaient toujours leur inquiétude à l'égard des propositions faites par le ministre des Transports (M. Pepin) au sujet du transport des grains. Étant donné les circonstances, je comprends très bien l'invitation du député de Lotbinière ainsi que son espoir, et je voudrais bien demander à tous les députés du Québec d'assurer aux agriculteurs du Québec que rien ne sera fait aussi longtemps qu'il n'y aura pas entente avec les représentants des mouvements aussi importants que ceux que le député de Lotbinière a mentionnés tantôt, savoir la Coopérative fédérée, l'UPA et enfin la classe agricole et tous ceux qui participent à l'activité économique relative à l'agriculture.

J'ose espérer que du côté ministériel on s'assurera bien que ce projet de loi ne verra pas le jour aussi longtemps que l'on n'aura pas fait vraiment un effort concerté pour répondre de façon satisfaisante aux attentes de l'ensemble du pays. Le

Québec, bien sûr, est touché par cette question et s'inquiète avec raison. De plus, j'ose espérer que l'on assurera du côté ministériel que le Québec ne sera pas perdant, car la preuve en est faite actuellement que les données sont nettement insuffisantes pour avancer en ce qui a trait à la politique présentée actuellement par le ministre des Transports.

* * *

L'AGRICULTURE**LES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES DÉFAVORABLES AUX
POMICULTEURS—L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'AIDE AU
QUÉBEC**

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Madame le Président, je voudrais signaler à la Chambre et particulièrement au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) les graves difficultés financières avec lesquelles sont aux prises les producteurs de pommes de l'Est du Canada, et plus particulièrement ceux du Québec. En effet, en raison des gels et dégels successifs qui ont marqué l'hiver 1980-1981, plus de 300,000 pommiers représentant le tiers des pommiers du Québec ont péri. En vue de mieux illustrer l'ampleur de cette catastrophe, qu'il suffise de mentionner qu'en temps normal la valeur des ventes de pommes représente plus de 70 p. 100 de la valeur des ventes de fruits au Québec et que de plus, le chiffre d'affaires annuel de l'industrie pomicole au Québec n'est plus que de 12 millions de dollars après avoir atteint celui de 22 millions de dollars par année avant que cette industrie ne soit si cruellement frappée par la nature.

Voilà pourquoi j'invite instamment le ministre de l'Agriculture à s'inspirer de la politique du gouvernement à l'égard des producteurs de pommes de la Colombie-Britannique, victimes des conditions atmosphériques au cours des années 1960 et des agriculteurs des provinces des Prairies, victimes de la sécheresse en 1980 et, par conséquent, à donner suite à la demande de compensation financière présentée par ces producteurs de pommes dont les pertes sont évaluées à 62 millions de dollars. Étant donné que le ministère de l'Agriculture possède depuis trois mois maintenant toutes les données nécessaires à la prise d'une décision relativement à ce dossier, il est plus que temps que cette décision soit prise, et ce dans le sens des intérêts des producteurs de pommes de l'Est du Canada.

* * *

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU**LA COMPLEXITÉ DE LA FORMULE PORTANT SUR L'EMPRUNT
POUR INVESTISSEMENT**

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, pour s'assurer que tous les impôts ont été dûment payés jusqu'au dernier sou, le ministre du Revenu national (M. Busières) a pondu une formule, la formule T-2219, digne de figurer au musée des horreurs. Ce document exige qu'un investisseur qui a emprunté une certaine somme d'argent pour l'investir, indique le rapport exact qui existe entre la somme empruntée et l'argent investi pour que l'emprunt corresponde chaque fois à l'investissement.